

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE		
MEMBRES		Date et lieu de la séance	
En exercice	13	23 AVRIL 2025	
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Excusés	3		
Pouvoirs	3		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

L'ordre du jour était le suivant :

1. APPROBATION COMPTE-RENDU DU 12 MARS 2025

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

2.1. PNRHJ : ACTIONS, PERSPECTIVES ET PACTE DE GOUVERNANCE

2.2. MOBILITÉ : ACHAT D'ABRIS VÉLO COLLECTIFS

2.3. PATRIMOINE : ST-CLAUDE - 11 RUE LACUZON - TRAVAUX SUR LA COPROPRIETE - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

3. FINANCES

3.1. ANIMATION DU TERRITOIRE - SUBVENTIONS 2025

4. ÉCONOMIE

4.1. VIRY - Z.A. LE PERON - VENTE D'UN TERRAIN A BATIR - Q. MICHALET

4.2. ST-CLAUDE - BOUTIQUE TREMPIN 9PL. DE L'ABBAYE - CHOIX DU CANDIDAT

5. ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / FORETS / PAT / ENERGIE

5.1. DEMARCHE TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TETE) - LABEL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

5.2. ACHAT GROUPÉ - CUVES DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE – TARIFICATION

5.3. CONVENTION DE PARTENARIAT ÉNEDIS

6. TOURISME

- 6.1. OFFICE DE TOURISME : VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE
- 6.2. OFFICE DE TOURISME : CARTES AVANTAGES JEUNES - PARTENARIAT 2025-2026
- 6.3. OFFICE DE TOURISME : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DU BLEU DE GEX
- 6.4. PDIPR - BALISAGE 2024 - ASSOCIATIONS DE RANDONNÉE – AVENANTS AUX CONVENTIONS

7. VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

- 7.1. MAISONS DE SANTÉ - GEL INDEXATION DES LOYERS
- 7.2. LA PESSE - MAISON DE SANTÉ – NOUVELLE CLÉ DE RÉPARTITION DES CHARGES
- 7.3. ST-CLAUDE - MAISON DE SANTÉ - MISE A DISPOSITION DES 2 BORNES ELECTRIQUES - SCM GROUPE MEDICAL
- 7.4. POLITIQUE SANTÉ : ALLOCATION D'ETUDES – S.BOUHADDOUCH
- 7.5. POLITIQUE SANTE : ALLOCATION D'ETUDES - Y. CELIK
- 7.6. SPORTS : GYMNASSE DU VAL DE BIENNE : CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AVEC LA REGION BFC 2025 - 2028
- 7.7. CULTURE : CARTES AVANTAGES JEUNES 2025-2026 - CHOIX DES AVANTAGES
- 7.8. CULTURE : CONVENTION JURAMUSÉE 2025 - 2028
- 7.9. CULTURE : CONSERVATOIRE - ÉVEIL MUSICAL DANS LES STRUCTURES HORS TERRITOIRE

1. APPROBATION COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion de bureau du **12 mars 2025** est approuvé à l'unanimité [**Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**].

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

2.1. PNRHJ : ACTIONS, PERSPECTIVES ET PACTE DE GOUVERNANCE

Fin 2024, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNRHJ) a adopté un nouveau projet de Charte et formalisé les premières évolutions de sa gouvernance.

Début 2024, le PNRHJ a pu retenir avec les EPCI, le principe de réunions annuelles sous forme de Conférence des EPCI et la rédaction d'un « pacte de gouvernance » avec les EPCI du périmètre d'étude fixant les engagements de chacun dont la signature est fixée au mardi 29 avril 2025 à 16h00 à Lajoux.

Les services du PNRHJ ont finalisé ce document. Margaux LEBECQUE, directrice adjointe du PNRHJ présente le bilan des actions menées en 2024, les perspectives pour 2025 ainsi que le contenu du Pacte de gouvernance, pour échange et validation avant signature.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve le pacte de gouvernance et autorise la présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération [**Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**].

2.2. MOBILITÉ : ACHAT D'ABRIS VÉLO COLLECTIFS

Dans le cadre de la transition écologique et de la mise en œuvre de la politique de mobilités actives sur le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, l'augmentation de l'offre d'infrastructures dédiées à la pratique du vélo est à développer. En effet, le développement des mobilités douces, en particulier le vélo, est un levier essentiel pour la réduction de l'empreinte carbone des déplacements quotidiens et pour la qualité de vie des habitants.

Dans ce cadre, il est proposé d'installer 5 abris vélo supplémentaires dans des lieux stratégiques du territoire, à savoir :

- Le gymnase du Plateau,

- La médiathèque Le Dôme,
- Les maisons de santé de Saint-Claude, Coteaux-du-Lizon et La Pesse.

Les communes ont été sollicité afin de connaître leurs besoins et les intégrer si nécessaire à notre demande de financement.

Ces infrastructures permettront de répondre à un besoin croissant d'espaces de stationnement sécurisé pour les vélos, tant pour les usagers réguliers et les personnels que pour les visiteurs occasionnels.

L'achat de ces 5 abris vélo est estimé à 18 333,33 € HT soit 22 000 € TTC. Afin de réduire cette charge financière, une subvention de 40 % sur le montant hors taxes (HT) peut être sollicitée auprès du programme ALVEOLE +, un dispositif de financement destiné à soutenir les projets d'infrastructures pour les mobilités actives.

Le plan de financement de cet achat est donc le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
5 abris vélo	18 333,33 €	ALVEOLE +	7 333,33 €
		Autofinancement	11 000,00 €
TOTAL	18 333,33 €	TOTAL	18 333,33 €

Après délibération, le Bureau communautaire approuve l'achat de 5 abris vélo conformément à l'estimation de 22 000 € TTC, valide le plan de financement ci-dessus, autorise les services de la CCHJSC à solliciter la subvention du programme ALVEOLE + à hauteur de 40 % et autorise la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).

2.3. PATRIMOINE : SAINT-CLAUDE - 11 RUE LACUZON - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - TRAVAUX SUR LA COPROPRIETE

La Communauté de Communes est propriétaire de divers locaux dépendant de la copropriété située 11, rue Lacuzon à SAINT-CLAUDE dont l'ancienne salle de boxe située au rez-de-jardin.

L'immeuble a partiellement été ravagé en janvier 2009 par un incendie. Des travaux importants de rénovation-reconstruction, doivent débuter début juin 2025 et les entreprises ont demandé aux copropriétaires concernés de vider leurs appartements.

Les copropriétaires ont demandé à pouvoir utiliser les locaux vacants de la Communauté de Communes début mai 2025 pour entreposer leurs meubles de cuisine, salle de bains et autres mais également pour permettre par la suite, le repos et l'accès des ouvriers aux sanitaires.

La mise à disposition temporaire à titre gratuit aura lieu aux charges et conditions suivantes :

- Accès et utilisation de la salle par les ouvriers – repos et sanitaire - sous la seule et entière responsabilité des copropriétaires concernés par les travaux ;
- Non-responsabilité de la Communauté de Communes en cas de dégradation pour quelle cause que ce soit et/ou disparition de tous meubles et/ou objets stockés ;
- Souscription d'une assurance incendie et autres risques locatifs par les copropriétaires concernés par les travaux et à leurs frais ;
- Souscription par les copropriétaires concernés par les travaux, de tous les abonnements fluides nécessaires ;
- Interdiction formelle pour les copropriétaires et les entreprises de stationner ou entreposer dans la cour : les véhicules de la Croix Rouge devant pouvoir stationner dans la cour, accéder et sortir de leurs locaux sans aucune gêne et à toute heure du jour comme de nuit ;
- Établissement d'un état des lieux à l'entrée et à la sortie des locaux.

Ceci exposé, le Bureau communautaire après en avoir délibéré, décide de mettre à disposition des copropriétaires de l'immeuble 11, rue Lacuzon à SAINT-CLAUDE, les locaux vacants connus sous l'appellation « salle de boxe » à compter de mai 2025 jusqu'au 30 novembre 2025, approuve les conditions de mise à disposition temporaire exposées ci-dessus et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**].

3. FINANCES

3.1. ANIMATION DU TERRITOIRE - SUBVENTIONS 2025

Les associations Anim'Lavans, ASHJ Lajoux, Festival de Musique du Haut-Jura, La Fraternelle, Festival Inter'Nature du Haut-Jura (FINA), Lauconne en Scène, UTTJ, nous ont sollicité afin de bénéficier d'une aide au titre de notre politique en matière d'animation du territoire.

Monsieur Laurent PLAUT ne prend pas part au vote relatif à l'attribution de ces subventions et quitte l'assemblée. Le Bureau communautaire après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions ci-dessus au titre de l'Animation du territoire et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

Association	Motif de la subvention	Montant de la subvention
Anim' Lavans	Concerts et festivités 2025 - COLOR RUN	1 600,00 €
ASHJ Lajoux	La Rubatée Les 09 et 10 août 2025	400,00 €
Festival de Musique du Haut-Jura	Festival de Musique baroque Du 23 mai au 1 ^{er} juin 2025	5 000,00 €
La Fraternelle	Aide au maintien du cinéma	15 000,00 €
Festival Inter'Nature du Haut-Jura (FINA)	Festival de photographie et d'art dédié à la nature du 4 au 6 avril 2025	2 000,00 €
Lauconne en Scène	Spectacle historique théâtral son et lumière en juillet 2025	1 600,00 €
UTTJ	Courses JURAPICS Dimanche 13 juillet 2025	500,00 €

4. ÉCONOMIE

Laurent Plaut réintègre les débats.

4.1. VIRY - Z.A. LE PERON - VENTE D'UN TERRAIN A BATIR - MICHALET QUENTIN

La Communauté de Communes est propriétaire, dans la zone artisanale « Le Peron » d'une parcelle de terrain à bâtir cadastrée section ZL n°155 de 3.712m².

Monsieur Quentin MICHALET, entrepreneur individuel en travaux de menuiserie bois et pvc, dont le siège social se trouve 5, impasse de la Fontaine à VULVOZ (SIREN 881.154.082), est locataire d'un local sur LA PESSE qui n'est plus adapté à ses besoins. Il souhaite développer son activité et a manifesté son intention d'acquérir la parcelle ci-dessus pour y édifier un bâtiment professionnel d'environ 400m².

Ceci exposé et après délibération, le bureau communautaire :

- Autorise la vente de la parcelle située à VIRY - Z.A Le Peron - section ZL n°155 de 3 712m² à Monsieur Quentin MICHALET ou toute autre personne morale qu'il se substituerait et dont il serait associé, moyennant le prix global de 22 272€ HT soit 26 726,40€ TVA sur la marge comprise (sur la base de 6€ HT / m² soit 7,20€ / m² TVA sur la marge comprise) stipulé payable comptant à la signature de l'acte de vente,
- Acte que le prix de revient de cette parcelle évaluée à 10.18 € / m² hors TVA sur marge soit un montant de 37.788,16€ Hors TVA sur marge,
- Acte montant de l'aide à l'immobilier indirecte à 15 516,16€ hors TVA sur la marge
- Acte que la vente est soumise aux conditions particulières de vente suivantes :
 - Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur,
 - Obligation d'achèvement de la construction dans les deux années de la vente sous peine de rétrocession au même prix que celui de l'acquisition,
 - Maintien de l'activité pendant 7 ans par l'acquéreur (ou toute personne physique ou morale venant à ses droits) sous peine de rétrocession au même prix que celui de l'acquisition,

- Pacte de préférence vingtenaire au profit de la CCHJSC en cas de vente par l'acquéreur (ou toute personne physique ou morale venant à ses droits) de tout ou partie de la parcelle acquise qu'elle soit bâtie ou non,
 - Obligation de rembourser l'aide à l'immobilier, en cas de revente par l'acquéreur (ou toute personne physique ou morale venant à ses droits) dans le délai de 20 ans à compter de la date de signature de l'acte de vente, d'une partie non bâtie de la parcelle à un prix au mètre carré supérieur à celui fixé aux présentes,
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif / tout avant-contrat et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération. (**Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**)

4.2. ST-CLAUDE - BOUTIQUE TREMPLIN 9, PLACE DE L'ABBAYE : CHOIX DU CANDIDAT

En janvier 2025, la CCHJSC a lancé un appel à candidatures pour la boutique tremplin du 9, place de l'Abbaye à Saint-Claude. Les candidats avaient jusqu'au 30 mars 2025 pour déposer leur candidature. Le jury de sélection, composé paritairement d'élus de la CCHJSC et de la Ville de Saint-Claude s'est réuni le mercredi 23 avril 2025 à 17h30 pour examiner les demandes. Les différentes candidatures, les grilles d'analyse et l'avis du jury sont présentés sur table lors du bureau communautaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire valide le choix du jury de retenir la candidature de « Aux bougies gourmandes de nos rêves » pour intégrer la boutique Tremplin et autorise Madame la Présidente à signer le bail à intervenir conformément à la délibération n° HJSCB20231004 du Bureau Communautaire du 04/10/2023 ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération (**Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**)

5. ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / FORETS / PAT / ENERGIE

5.1. DEMARCHE TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TETE) - LABEL CLIMAT AIR ÉNERGIE

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite s'engager dans la transition écologique et énergétique, avec une volonté affirmée de réduire l'empreinte carbone du territoire, de maîtriser la consommation énergétique et d'adapter les activités locales aux défis climatiques.

Dans ce cadre, l'adhésion au programme « Territoire Engagé Transition Écologique » (TETE) apparaît comme une opportunité stratégique pour structurer et valoriser les actions menées, tout en bénéficiant d'un cadre méthodologique et d'un accompagnement national.

Le programme TETE est un dispositif de management et de labellisation, porté par l'ADEME, destiné aux collectivités qui souhaitent engager ou renforcer une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Ce programme repose sur plusieurs principes clés :

- Un référentiel exigeant de 60 mesures, couvrant des thématiques variées telles que l'efficacité énergétique, la mobilité durable, l'aménagement du territoire ou encore la sensibilisation des acteurs locaux.
- Une démarche progressive permettant aux collectivités de se situer et d'évoluer en fonction de leur engagement. La première étape consiste à réaliser un état des lieux afin d'obtenir une première étoile, puis d'élaborer une stratégie territoriale permettant d'obtenir des étoiles supplémentaires.
- Une labellisation de 4 ans, valorisant l'engagement de la collectivité auprès des partenaires et des citoyens.
- Un programme sans coût financier direct, mais demandant une mobilisation des services internes et des élus pour structurer et animer la démarche.

Pour mener à bien cette démarche, une organisation interne est proposée avec les instances suivantes :

- Un Comité de Pilotage, chargé de suivre et d'orienter le projet, composé des membres de la commission « Développement des Énergies Renouvelables et Préservation des Ressources ».
- Un chef de projet, désigné pour coordonner et animer la démarche. Il est proposé que ce rôle soit confié au chargé de projet Climat, Énergie et Mobilité.

- Un élu référent, garant de l'engagement politique du territoire dans le programme. Il est proposé que ce rôle soit assuré par le vice-président à l'Environnement.
- Une équipe projet, réunissant l'élu référent, le chef de projet et les chefs de services concernés, afin d'assurer la mise en œuvre des actions et le suivi opérationnel.

L'engagement dans le programme TETE permettra à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude de :

- Structurer et renforcer sa politique climat-air-énergie en s'appuyant sur un cadre méthodologique éprouvé ;
- Valoriser et faire reconnaître les actions mises en place grâce à une labellisation nationale ;
- Mobiliser les élus, les agents et les acteurs locaux autour d'une stratégie claire et partagée ;
- Accéder à un réseau de collectivités engagées, favorisant les échanges d'expériences et le partage de bonnes pratiques ;
- Améliorer l'efficacité des politiques publiques locales, en priorisant les actions à fort impact et en assurant un suivi rigoureux des résultats.

Jean Louis Millet ne voit pas l'intérêt de s'engager dans ce type de programme. Cela n'apporte que des contraintes.

Laurent Plaut s'inscrit en faux vis-à-vis de cette affirmation et rappelle que ces démarches sont complexes et que la collectivité a besoin de s'appuyer sur un réseau et de bénéficier d'accompagnements notamment méthodologique.

Après délibération, le Bureau communautaire engage la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude dans le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » (TETE), constitue un Comité de Pilotage composé des membres de la commission « Développement des Énergies Renouvelables et Préservation des Ressources », désigne le chargé de projet Climat, Énergie et Mobilité comme chef de projet chargé de piloter, coordonner, mobiliser et animer le programme, nomme le vice-président à l'Environnement, élu référent garant de l'orientation politique du programme, définit une équipe projet, composée de l'élu référent, du chef de projet et des chefs de services concernés et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération [**Résultat du vote : pour 13, 0 contre, 1 abstention (J-L MILLET)**].

5.2. ACHAT GROUPÉ - CUVES DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE – TARIFICATION

En janvier 2024, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC) a délibéré en faveur d'une candidature à l'appel à projets « Horizon 2 » porté par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cette candidature a été retenue, et la convention signée avec l'Agence prévoit notamment la mise en œuvre d'un achat groupé de 100 cuves de récupération d'eau de pluie, à destination des habitants du territoire.

Dans le cadre de ce projet, une consultation a été menée auprès de trois entreprises. À l'issue de cette consultation, l'entreprise Big Bag Center a été retenue pour la fourniture d'un premier lot de 52 cuves, pour un montant total de 5 334 € TTC, incluant la livraison en point de retrait au centre technique de Bessard – Commune de Saint Claude.

Il convient donc de fixer un tarif unitaire TTC de la cuve, qui sera proposé aux bénéficiaires dans le cadre de cette opération d'achat groupé.

Ceci exposé, le bureau communautaire fixe le prix unitaire de la cuve à 105 € TTC, décide d'appliquer ce tarif aux bénéficiaires éligibles, dans la limite des stocks disponibles et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

5.3. CONVENTION DE PARTENARIAT ENEDIS

La Communauté de Communes HJSC se mobilise pour lutter contre le changement climatique et pour accompagner la transition écologique : formation des agents et des élus aux enjeux climatiques, recrutement d'un chargé de mission mobilité, climat et énergie, définition d'un cadre pour le développement d'un tourisme durable et mise en place d'actions en faveur des mobilités douces et des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, la CCHJSC souhaite travailler de façon coordonnée avec les différents acteurs du territoire tel Enedis, gestionnaire et concessionnaire du Réseau Public de Distribution d'Électricité.

Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique, puisque 95 % des énergies renouvelables sont connectées au réseau public de distribution d'électricité, qui doit par ailleurs s'adapter en permanence aux nouveaux usages de consommation, tels que la recharge des véhicules électriques ou encore l'autoconsommation individuelle ou collective.

Dans le cadre des relations qui lient Enedis et la Communauté de Communes HJSC, les deux parties souhaitent renforcer leur collaboration en intégrant les nouveaux enjeux de la transition écologique et ce, au travers de grandes thématiques qui pourront être, ou non, déclinées en tout ou partie.

Ainsi, le Bureau communautaire approuve la convention de partenariat présentée pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, acte la constitution d'un comité de pilotage se réunissant 1 fois par semestre pour la mise en œuvre des actions et procéder à d'éventuels modifications et amendements selon le contexte et l'actualité et autorise Madame la Présidente à signer la convention ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

6. TOURISME

6.1. OFFICE DU TOURISME : VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Cette délibération a pour objectif de remettre à jour la grille tarifaire de l'Office de Tourisme à la suite des décisions prises par la Présidente en 2024, pour assurer le renouvellement de l'offre de produits proposés à la boutique. Afin d'alléger la liste des produits, les produits identiques mais de déclinaisons différentes ont été regroupés en un seul produit (ex : carte postale en Bois, Aventure-jeu, porte-clés pierre, etc.). Les prix des topos de randonnées hors topos CCHJSC et cartes IGN ont été mis à jour selon les nouveaux prix publics.

Ainsi, le Bureau communautaire valide les tarifs présentés ci-après pour une mise en application à compter du 01/05/2025 et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

1. VISITES GUIDÉES DE L'OFFICE DE TOURISME

I. CATÉGORIE D'ÂGE

Bambin	Jeune	Adulte
Moins de 6 ans	De 6 à 15 ans	À partir de 16 ans

II. INDIVIDUELS

Catégorie	Conditions d'accès	Tarif
Bambin	Moins de 6 ans	Gratuit
Jeune	De 6 à 15 ans	7,00 €
Adulte	À partir de 16 ans	8,50 €
Chômeur	Sur présentation d'un justificatif	7,00 €
Personne en situation de handicap	Sur présentation d'un justificatif	7,00 €
Étudiant	Sur présentation d'un justificatif	7,00 €
Carte Avantage Jeune	Sur présentation de la carte	7,00 €

III. GROUPES

Groupe constitué de minimum 20 personnes.
Toute demande spécifique fera l'objet d'une convention séparée.

1) Groupe

	<u>Visite Cathédrale</u>	<u>Visite de ville</u>	<u>Visite demi-journée</u>
Tarif par personne en groupe	7,00 €	7,00 €	12,00 €
Accompagnateur (limité à 1)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Chauffeur de bus (limité à 1)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
-------------------------------	---------	---------	---------

2) Scolaire du territoire Haut-Jura Saint-Claude

	<u>Visite Cathédrale</u>	<u>Visite de ville</u>	<u>Visite demi-journée</u>
Tarif par personne en groupe	5,00 €	5,00 €	9,00 €
Accompagnateurs	Gratuit	Gratuit	Gratuit

2. PRODUITS BOUTIQUE OFFICE DE TOURISME

Produit	Prix
AVENTURE JEU Anglais	15,00 €
AVENTURE JEU Français	15,00 €
PACK 2 AVENTURE JEU - Français	25,00€
PACK 2 AVENTURE JEU - Anglais	25,00€
C.CHAPAL - Carte Postale	2,00 €
CARRÉMENT VOUS - Cartes Postales	3,00 €
CARRÉMENT VOUS - Magnets	5,00 €
CARRÉMENT VOUS - Affiches	15,00 €
JULIEN ARBEZ - Cartes Postales	2,00 €
JULIEN ARBEZ - Jeu de 7 familles	16,00 €
JULIEN ARBEZ - Livre <i>Ma vie sauvage dans le Jura</i>	36,00 €
CARTOGUIDE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	7,00 €
CARTE IGN 3327ET - Morez/Les Rousses	14,10 €
CARTE IGN 3327OT - St-Claude/Vouglans	14,10 €
CARTE IGN 3328 OT - Crêt de la Neige	14,10 €
CARTE IGN GTJ	9,30 €
CARTE IGN Parc Naturel Régional	8,00 €
CARTE Le Jura à Vélo	6,00 €
CARTE POSTALE – petit format	0,50 €
CARTE POSTALE – grand format	1,00 €
CARTE POSTALE BOIS	3,50 €
CRAYON DE PAPIER ANIMAUX	4,00 €
JETON Borne Camping-Car	2,00 €
LIVRE Nicolas GASCARD – Wild Light Jura	35,00 €
MARQUE-PAGE - En Bois	5,00 €
MONNAIE DE PARIS	3,00 €
MUG	8,00 €
ŒIL DE MOUCHE	7,00 €
PELUCHE LYNX - 13 cm	10,00 €
PELUCHE LYNX - 20 cm	15,00 €
PHOTOCOPIE A3 Couleurs	1,00 €
PHOTOCOPIE A3 N&B	0,60 €
PHOTOCOPIE A4 Couleurs	0,50 €
PHOTOCOPIE A4 N&B	0,30 €
PORTE-CLÉS PELUCHE	7,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE	9,00 €
SAC EN TOILE - ÉTÉ	7,00 €
SAC EN TOILE - HIVER	7,00 €
TOPO - Échappée Jurassienne	16,40 €
TOPO - Escalade	25,00 €
TOPO - GTJ à pied	18,40 €
TOPO - GTJ Raquettes	16,00 €
TOPO - GTJ Ski de Fond	16,00 €
TOPO - Jura à Pied	16,40 €
TOPO - PNR à pied	16,40 €
TOPO - VTT Jura	19,95 €
TOPO CCHJSC - Randonnée Pédestre	8,00 €
TOPO CCHJSC - Raquettes	8,00 €
TOPO CCHJSC - Trail	8,00 €

3. TARIFS EXPÉDITIONS

FRAIS D'EXPEDITION
6,50 €

6.2. OFFICE DU TOURISME : CARTES AVANTAGES JEUNES - PARTENARIAT 2025-2026

La Carte Avantages Jeunes (CAJ) est un dispositif qui permet à son détenteur (de moins de 30 ans) de bénéficier de tarifs avantageux sur diverses prestations proposées par différents partenaires dont la Communauté de Communes.

Tous les ans, la CAJ est vendue à l'Office de Tourisme. Une nouvelle convention de partenariat pour la vente de l'édition 2025/2026 nous a été adressée.

Le fonctionnement reste le même, chaque carte vendue rapporte 1 € à l'Office de Tourisme.

Ainsi, le Bureau communautaire la convention de partenariat « CARTES AVANTAGES JEUNES - Point de vente » pour la période du 01/09/25 au 31/06/26, acte le principe selon lequel chaque carte Avantages Jeunes vendue par l'Office de tourisme à 10 € lui rapportera 1 €, autorise la présidente à renouveler ce partenariat pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 si les conditions financières restent inchangées et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

6.3. OFFICE DE TOURISME : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DU BLEU DE GEX

Chaque année, l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude collabore avec le Syndicat Interprofessionnel du Bleu de Gex dans le cadre notamment de ses pots d'accueil à destination des vacanciers et des excursionnistes de la Ligne des Hirondelles. Le syndicat fournit gratuitement le Bleu de Gex pour tous les pots organisés par l'Office de tourisme, et celui-ci en contrepartie assure la promotion du Bleu de Gex via ses différents supports.

Ainsi, le Bureau communautaire valide la convention de partenariat proposée par le Syndicat Interprofessionnel du Bleu de Gex pour l'année 2025, autorise madame la Présidente à renouveler ce partenariat pour l'année 2026 si les conditions financières restent inchangées et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

6.4. PDIPR - BALISAGE ET ENTRETIEN 2024 - ASSOCIATIONS DE RANDONNÉE – AVENANTS AUX CONVENTIONS

Afin d'assurer le balisage et l'entretien de l'ensemble des sentiers de randonnée, la Communauté de Communes fait appel à 3 associations : Les Godillots du Plateau, Pédibus Jambus, L'UTTJ. Chaque km parcouru est indemnisé à 10 €. Les éventuels frais de carburant pour le matériel utilisé pour le petit entretien sont remboursés à l'association sur présentation d'une facture.

Voici le rapport de balisage reçu à date pour l'année 2024 :

Associations	Km entretenus	Montant dû
Godillots du Plateau	67.6	676,00 €
Pédibus Jambus	50.4	504,00 €
TOTAL	118	1 180,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire approuve les avenants aux conventions des associations de randonnées PEDIBUS JAMBUS et LES GODILLOTS DU PLATEAU pour l'année 2024, acte la participation de la CCHJSC comme indiqué dans le tableau ci-dessus et autorise la Présidente à signer les avenants et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).

7. VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

7.1. MAISONS DE SANTÉ - GEL INDEXATION DES LOYERS

La Communauté de Communes loue à bail professionnel divers locaux au sein des Maisons de Santé de SAINT-CLAUDE, COTEAUX DU LIZON et LA PESSE au profit de professionnels de santé.

Par délibérations en date du 19 juin 2024, le bureau a proposé de geler jusqu'au 31 décembre 2027, l'indexation des loyers des professionnels de la MAISON DE SANTE de SAINT-CLAUDE pour répondre à une problématique exprimée.

Un long débat s'engage quant à la nécessité ou non de geler cet indice. Jean François Demarchi rappelle que les professionnels de santé souhaitent pouvoir disposer de stabilité dans les loyers et il lui paraît important de répondre présents à leur côté dans toutes les démarches permettant de renforcer l'offre de santé sur notre territoire. Isabelle Heurtier précise que cette décision a été prise en juin pour les professionnels de Saint Claude et qu'il lui paraît nécessaire d'être équitable sur l'ensemble du territoire. Jean Louis Millet pense quant à lui que les professionnels de santé peuvent s'acquitter de leur loyer sans gel d'indice.

Le bureau communautaire, dans un souci d'équité, décide d'harmoniser les pratiques sur toutes les Maisons de Santé du territoire, il gèle ainsi l'indexation des loyers jusqu'au 31 janvier 2027 pour tous les professionnels de santé exerçant en libéral (soit en individuel soit au sein de sociétés réservées aux professions libérales comme la société civile de moyens – SCM - ou société d'exercice libéral – SEL) et autorise la Présidente à signer les avenants aux baux professionnels ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération **[résultat du vote : pour 11, 0 contre, 2 abstentions (Jean-Louis Millet et Loïc Gelper)]**.

7.2. LA PESSE - MAISON DE SANTÉ – NOUVELLE CLÉ DE RÉPARTITION DES CHARGES

La Communauté de Communes loue à bail professionnel divers locaux au sein de la Maison de Santé de LA PESSE au profit de professionnels de santé.

Les professionnels de santé ont demandé à modifier la clef de répartition des charges entre eux compte tenu du fait que le cabinet infirmier exerce son activité essentiellement à l'extérieur par le biais de visites à domicile.

Ainsi, le bureau communautaire approuve la clef de répartition des charges présentée par les professionnels de santé pour une mise en application à compter du 1^{er} avril 2025 selon les modalités suivantes :

- La nouvelle clef de répartition ne concerne que les charges. Ainsi, le montant des loyers appelés auprès de chaque professionnel n'est pas impacté ;
- Calcul des charges du cabinet infirmier (Mmes HUSSON, DEGENEVE et BUCHAJCZYCK) : le montant des charges incombant au cabinet infirmier est fixé à titre forfaitaire à la somme de 74€ / mois,
- Calcul des charges des médecins (Mmes PIN, FEILLET, POURSIN et M. BOULARD) : Les médecins supporteront l'intégralité des charges de la Maison de Santé de LA PESSE diminuée de la quote-part du cabinet infirmier. Le solde de charges sera réparti entre tous les médecins dans les proportions suivantes :

○ Madame Anne-Sophie PIN	20%,
○ Madame Pauline-FEILLET	20%,
○ Monsieur Sylvain BOULARD	32%,
○ Madame Anne POURSIN	28%

Et autorise la Présidente à signer les avenants aux baux professionnels ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

7.3. SAINT-CLAUDE - MAISON DE SANTE - MISE A DISPOSITION DE DEUX BORNES ELECTRIQUES - SCM GROUPE MEDICAL

La Maison de Santé de SAINT-CLAUDE est équipée de deux bornes électriques qui étaient utilisées en 2024 par le cabinet AMELLIS MUTUELLES et par le cabinet SCM GROUPE MEDICAL.

À la suite du départ du cabinet AMELLIS le 31 décembre 2024, le cabinet médical qui comprend désormais sept médecins a souhaité pouvoir utiliser les deux bornes. Il propose d'en assurer la gestion et faire son affaire personnelle de la répartition des charges entre tous les membres du cabinet médical mais également des autres professionnels de santé de la Maison de Santé.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire met à la disposition de la SCM GROUPE MÉDICAL, les deux bornes électriques de la Maison de Santé de SAINT-CLAUDE à compter du 1er janvier 2025 ; acte que le montant des charges réelles de la borne n°1 pour les consommations de l'année 2024 sera calculé lors de la régularisation des charges annuelles ; acte que le montant des provisions sera évalué selon la consommation réelle de l'année 2024 et sera appelé mensuellement avec une régularisation de la période échue ; et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération (résultat du **vote** : **pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

7.4. POLITIQUE SANTÉ : ALLOCATION D'ETUDES – S.BOUHADDOUCH

Dans le cadre de la politique santé incitative et l'attribution d'allocations aux étudiants en santé du territoire, nous avons reçu une demande d'accompagnement de Mme Sarah BOUHADDOUCH, étudiante en 2ème année de médecine et domiciliée sur la commune d'AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE.

Elle souhaite bénéficier de l'allocation accordée aux étudiants en contrepartie d'une installation sur le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pendant une durée de 5 ans à la suite de ses études, dans les conditions fixées par le règlement de politique incitative en vigueur.

Mme Sarah BOUHADDOUCH étudie à l'université de BESANCON et peut prétendre, en sa qualité de boursière, à une aide de 7.000 € par année d'étude.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire valide l'attribution de cette aide et autorise la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération (**vote** : **pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

7.5. POLITIQUE SANTE : ALLOCATION D'ETUDES - Y. CELIK

Dans le cadre de la politique santé incitative et l'attribution d'allocations aux étudiants en santé du territoire, nous avons reçu une demande d'accompagnement de Monsieur Yasarcan CELIK, étudiant en 2ème année d'odontologie et domicilié sur la commune de SAINT-CLAUDE.

Il souhaite bénéficier de l'allocation accordée aux étudiants en contrepartie d'une installation sur le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pendant une durée de 5 ans à la suite de ses études, dans les conditions fixées dans le règlement de politique incitative en vigueur.

Monsieur Yasarcan CELIK étudie à l'université de BESANCON et peut prétendre, en sa qualité de boursier, à une aide de 7.000 € par année d'étude.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire valide l'attribution de cette aide et autorise la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération (**vote** : **pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

7.6. SPORTS : GYMNASSE DU VAL DE BIENNE : CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AVEC LA REGION BFC 2025 - 2028

La mise à disposition des gymnases intercommunaux aux lycées de la Région Bourgogne Franche-Comté doit être conditionnée à la signature d'une convention tripartite entre le lycée utilisateur, la Communauté de Communes propriétaire de l'équipement et la Région. Cette convention a pour objet de déterminer les droits et obligations des parties relatives à la mise à disposition par la Communauté de Communes au lycée des installations sportives et/ou équipements dont elle est propriétaire.

Dans notre cas, il s'agit de renouveler la convention tripartite signée en 2022 actant les modalités de la mise à disposition du gymnase du Val de Bienne au profit du lycée du Pré Saint-Sauveur.

En 2022, la mise en place de cette convention a permis de revoir les modalités de mise à disposition et de définir la participation financière du lycée à la Communauté de Communes. Ces modalités ainsi que la contrepartie financière reversée, fixée à 6 euros de l'heure demeurent inchangées.

Pour rappel, une convention tripartite a également été signée en mars 2023 pour une durée de 5 ans avec le Département pour la mise à disposition du gymnase du Val de Bienne au profit du collège du Pré-Saint-Sauveur.

La nouvelle convention avec la Région présentée et soumise à délibération sera effective sur une période de trois années scolaires à l'issue de sa signature.

Le Bureau communautaire le tarif horaire de 6€/ heure indiqué par la région, approuve la convention proposée et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

7.7. CULTURE : CARTES AVANTAGES JEUNES 2025 / 2026 - CHOIX DES AVANTAGES

Info Jeunes Jura sollicite la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour le renouvellement des avantages proposés dans ses structures pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Le Bureau communautaire accepte de poursuivre sa participation à l'opération Coupon Avantages Jeune mise en place par La Région Bourgogne Franche-Comté, approuve la liste des avantages accordés ci-après et autorise la présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

- Domaine Nordique des Hautes-Combes : Tarif réduit sur le forfait séance (sur présentation de la carte),
- Domaine Nordique des Hautes-Combes : Une gratuité correspondante à la gratuité ENJ (sur Avantages Jeunes et remise du coupon ENJ séance offerte)
- Musée de l'Abbaye : Une entrée gratuite (valable sur présentation de la carte Avantages Jeunes et remise du coupon) ;
- L'Atelier des Savoir-Faire : Une entrée gratuite à l'espace muséographie (valable sur présentation de la carte Avantages Jeunes et remise du coupon) ;
- Office de Tourisme : tarif réduit sur les visites guidées sur présentation de la carte Avantages Jeunes.

7.8. CULTURE : CONVENTION JURAMUSEE 2025 - 2028

Le réseau Jura Musées a été créé en 2002 pour aider 11 musées de société du département du Jura qui ont alors adhéré à la charte qualité du réseau. Des actions de communication pour ce réseau ont été mises en place par le Département via sa Conservation départementale d'ethnologie. En 2009, la réactualisation de la convention Jura Musées a permis d'intégrer au réseau 8 musées de société supplémentaires.

En 2010, le Département a ouvert le réseau à l'ensemble des musées et sites patrimoniaux accompagnés par les conservations départementales et jouant un rôle de protection, de conservation et de valorisation du patrimoine local : sites naturels et archéologiques, musées d'archéologie, de société et de beaux-arts.

Ceci exposé, le Bureau communautaire renouvèle l'adhésion de l'Atelier des Savoir-Faire et du Musée de l'Abbaye - donations Guy Bardone - René Genis au réseau Jura Musées, approuve la convention présentée pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, acte la proposition d'un tarif *Pass* (réduction de 15 à 50%) pour tout visiteur se présentant au musée de l'Abbaye et/ou à l'Atelier des Savoir-Faire avec un *Pass* tamponné par au moins un autre partenaire du réseau, acte la gratuité à tout visiteur ayant un passeport tamponné par quatre structures du réseau, acte que la convention pourra être modifiée par voie d'avenant et autorise la présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ainsi que d'éventuels avenants (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

7.9. CULTURE : CONSERVATOIRE - ÉVEIL MUSICAL DANS LES STRUCTURES HORS TERRITOIRE

Le Conservatoire de Musique a la possibilité de proposer des ateliers d'éveil musical à l'intention des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans au sein de structures (crèches notamment) hors territoires, dans un rayon de 20 km. La durée de l'intervention varie selon le type de structure d'accueil : 30min en crèche et 60min en école maternelle.

Chaque intervention d'une durée de 60 min. sera facturée au tarif forfaitaire de 74 € TTC, incluant le coût du salaire et les frais de déplacement dans un périmètre de 0 à 40 km, aller-retour.

Chaque intervention d'une durée de 30 min. sera facturée au tarif forfaitaire de 52 € TTC, incluant le coût du salaire et les frais de déplacement dans un périmètre de 0 à 40 km, aller-retour.

Ces tarifs couvrent les dépenses engendrées pour le service. Ils seront réévalués chaque année et en cas de besoin, il sera proposé au bureau de statuer sur de nouveaux tarifs.

Ceci exposé, le Bureau communautaire valide les tarifs forfaitaires exposés ci-dessus, approuve le modèle de convention de partenariat proposé pour les structures hors territoire et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**).

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance à 20h30.

Isabelle HEURTIER

Frédéric HERZOG

Présidente

Secrétaire

Fait à Saint-Claude, le 15/05/2025